Commande remboursée

RÈGLEMENT DU JEU PROMOTIONNEL AXOPNEUS
Version du 24 octobre 2026 - applicable à compter de la mise en ligne officielle du jeu.

Dès 2 pneus achetés dans une même commande éligible, vous participez automatiquement au tirage au sort. Tentez de vous faire rembourser jusqu'à 150 € TTC sur les pneus conservés.
Aucun supplément de participation. Montage, livraison et autres frais exclus.
Seul le gagnant définitif est contacté, après expiration de son délai légal de rétractation.
Un dernier tirage exceptionnel est prévu en cas d'arrêt du jeu.

1. Organisateur et contact

AXOPNEUS, société par actions simplifiée à associé unique (SASU), au capital de 1 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 944 754 498, dont le siège social est situé 50 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. TVA intracommunautaire : FR39 944754498.
Site : www.axopneus.fr. Contact pour le jeu et les réclamations : contact@axopneus.fr.

2. Objet, durée et territoire

Le jeu accompagne la vente de pneus sur www.axopneus.fr. Le prix payé rémunère exclusivement les produits et les prestations commandés, jamais l'accès au tirage. L'opération commence à sa mise en ligne officielle, dont la date est indiquée sur la page du jeu. Les commandes antérieures sont exclues. Le jeu est organisé pour une durée indéterminée, sous réserve de l'article 13.

L'opération concerne les commandes livrées en France métropolitaine, y compris en Corse lorsque la livraison y est proposée par AXOPNEUS. Les autres territoires sont exclus. La possibilité de livraison reste soumise aux conditions du site.

3. Participants admis

La participation est réservée aux personnes physiques âgées d'au moins 18 ans agissant à des fins personnelles en qualité de consommateurs. Les commandes professionnelles, de test, fictives ou internes sont exclues. Sont également exclues les personnes intervenant directement dans l'administration ou le contrôle du tirage.

4. Accessibilité et version applicable

Le règlement est consultable et téléchargeable gratuitement depuis la page du jeu et le pied de page du site. Il est également disponible sur demande par e-mail. La participation est automatique et n'exige aucune inscription supplémentaire. Les conditions essentielles et le lien vers le règlement sont présentés avant la commande. La version applicable à une commande est celle présentée lors de sa validation ; une modification ultérieure ne peut réduire les droits déjà acquis.

5. Conditions d’éligibilité et participation

Une commande participe si elle est passée pendant l’opération sur www.axopneus.fr, comprend au moins deux (2) pneus, remplit les conditions des articles 2 et 3, est validée par AXOPNEUS et fait l’objet d’un paiement accepté. Des pneus de références différentes peuvent composer cette quantité minimale. Aucun montant minimum supplémentaire n’est exigé.

Un panier abandonné, un paiement refusé ou une simple intention de paiement ne créent pas de participation. Un paiement fractionné, lorsqu’il est proposé et accepté, ne crée qu’une participation pour la commande. Une commande éligible ne peut participer qu’une fois, même si elle contient plus de deux pneus.

Un même client peut participer au titre de plusieurs commandes réelles et distinctes. Le montant acheté et le nombre de pneus au-delà du minimum n’augmentent pas les chances attachées à une commande. Le seul fait de commander plusieurs fois ne constitue pas une fraude.

6. Constitution des séries

Les commandes éligibles sont affectées chronologiquement à des séries successives de 80, selon l’horodatage d’acceptation du paiement et de validation de la commande. En cas d’égalité d’horodatage, l’ordre des identifiants de commande départage les commandes. Les commandes suivantes intègrent la série suivante. Aucun compteur public n’est requis.

Avant clôture, une commande totalement annulée ou remboursée est retirée de la série. Les autres commandes conservent leur ordre et la série est complétée jusqu’à 80 commandes éligibles. Une commande retirée ne peut être réintégrée rétroactivement à une série déjà tirée.

Dès que le seuil de 80 est atteint, la série est clôturée et sa liste figée. Après tirage, aucune nouvelle commande ne remplace une commande de cette série. Les annulations ultérieures sont traitées par la suppléance prévue à l’article 7. Les commandes de test et professionnelles ne sont jamais comptées dans le seuil.

7. Tirage au sort et suppléants

Dès la validation de la 80e commande éligible, la série est clôturée et le tirage informatique est effectué automatiquement, sous réserve des incidents traités à l’article 12. Le tirage précède la notification : il ne déclenche aucun message annonçant un gain. Le système génère un classement aléatoire de l’ensemble des identifiants de la série. Chaque commande dispose de la même probabilité d’occuper la première position, indépendamment de son prix et de l’identité du client.

La première commande est gagnante provisoire ; les 79 suivantes constituent les suppléants dans leur ordre de classement. Si le gagnant devient inéligible avant attribution définitive, le premier suppléant encore éligible est examiné, puis le suivant si nécessaire. Aucun nouveau tirage n’est effectué et aucun participant extérieur à la série n’est ajouté.

Le résultat ne peut être choisi ou modifié manuellement pour favoriser un participant. Si aucune commande de la série ne satisfait finalement les conditions d’attribution, aucun gain n’est dû pour cette série ; la situation est documentée et peut être expliquée aux participants concernés sur demande.

8. Validation et information du gagnant

Le gagnant provisoire est désigné en interne lors du tirage. Il ne reçoit aucune notification de gain, provisoire ou définitif, avant l'expiration de son propre délai légal de rétractation. Aucun résultat gagnant n'est affiché dans son espace client pendant cette période. La confirmation de commande peut seulement rappeler sa participation au jeu.

Le délai de rétractation est en principe de quatorze (14) jours à compter de la réception des pneus, et non du paiement ou du tirage. Pour une commande livrée en plusieurs fois, les règles de l'article 11 s'appliquent. Le système doit tenir compte des dates de réception et des règles légales de calcul du délai.

Après expiration de ce délai, AXOPNEUS vérifie la livraison, l'absence de rétractation totale valablement exercée, les éventuels retours déclarés et les autres conditions d'éligibilité. Si les conditions sont remplies, le gagnant devient définitif. La vérification et l'envoi de l'e-mail sont réalisés dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réunion de ces conditions. Une difficulté objective nécessitant un examen complémentaire ne permet pas une exclusion arbitraire.

Si le gagnant provisoire se rétracte totalement ou devient inéligible avant validation définitive, le premier suppléant encore éligible prend sa place, selon le classement du tirage initial. Aucun nouveau tirage n'est organisé. Si le délai de rétractation propre à ce suppléant est encore ouvert, AXOPNEUS attend son expiration avant de le valider et de l'informer. S'il est déjà expiré, les vérifications peuvent être effectuées sans nouvelle attente de quatorze jours. Le même mécanisme s'applique aux suppléants suivants si nécessaire.

Seul le gagnant définitif reçoit l'e-mail annonçant son gain et le montant du remboursement, plafonné à 150 € TTC. Aucun e-mail de résultat négatif n'est envoyé. Un participant peut demander si sa série est clôturée ; tant que le gagnant définitif n'est pas validé, aucune réponse ne le déclare définitivement perdant. Après validation, il peut obtenir le résultat de sa propre commande, sans accès aux données des autres participants.

Une erreur matérielle de coordonnées n'annule pas automatiquement le gain. En cas d'échec de contact, AXOPNEUS tente les autres coordonnées disponibles liées à la commande. L'absence de réponse ne vaut pas à elle seule renonciation au gain. Aucune autorisation de publicité, publication du nom ou photographie n'est exigée pour recevoir le gain.

9. Valeur du gain et produits conservés

Un seul remboursement promotionnel est attribué par série. Il correspond au montant TTC effectivement payé pour les pneus éligibles finalement conservés, après répartition des remises, dans la limite maximale de 150 € TTC. L'éco-participation comprise dans le prix des pneus est incluse dans cette base. Montage en garage ou à domicile, livraison, services et autres frais accessoires sont exclus.

Exemples : pour 96 € de pneus éligibles, le gain est de 96 € ; pour 300 €, il est de 150 €. Aucun complément n'est versé pour atteindre le plafond. Les remises et codes promotionnels réduisent la base du gain à due proportion ; un moyen de paiement ne crée pas de chance supplémentaire.

Le minimum de deux pneus s'apprécie lors de la commande initiale. Si un retour ou une annulation partielle laisse des pneus éligibles conservés, le gain est recalculé sur leur prix effectivement payé, même si un seul pneu est conservé. Si aucun pneu éligible n'est conservé, aucun gain n'est attribué et le suppléant suivant est examiné. Le remboursement légal des produits retournés reste indépendant.

10. Versement du remboursement promotionnel

Le gain est versé après l'e-mail annonçant le résultat et au plus tard dans les trente (30) jours calendaires suivant la validation définitive. Il est payé, lorsque cela est possible, sur le moyen de paiement initial ; sinon un virement ou un autre moyen sécurisé est convenu sans frais pour le gagnant. Aucun achat supplémentaire ni paiement de frais n'est exigé. Si des coordonnées indispensables au versement manquent, AXOPNEUS les demande et le délai est suspendu jusqu'à leur réception, puis reprend pour sa durée restante. Un avoir ne peut être imposé à la place du versement.

11. Rétractation, annulation et garanties

La participation, la sélection et le versement d’un gain ne suppriment aucun droit légal du consommateur. Pour une vente à distance de biens, le délai de rétractation est en principe de quatorze jours à compter de la réception par le consommateur ou un tiers désigné par lui autre que le transporteur. Pour plusieurs biens d’une même commande livrés séparément, il court à compter de la réception du dernier bien. Les règles légales de calcul, de prolongation et les éventuelles exceptions applicables restent réservées.

AXOPNEUS ne demande aucune renonciation au droit légal de rétractation. Le montage des pneus ne vaut pas, à lui seul, renonciation automatique à ce droit ; les conséquences éventuelles d’une manipulation excessive relèvent des règles légales applicables à la vente.

Une rétractation totale, une annulation totale ou le remboursement total des pneus avant attribution définitive supprime la base du gain ; le suppléant suivant est alors examiné. Il en va de même si AXOPNEUS ne peut livrer la commande. Les droits du client au titre de la vente, notamment ses remboursements et recours, demeurent intégralement applicables.

L’attribution du gain ne limite pas les garanties légales ni les recours pour défaut ou inexécution. Après validation définitive, AXOPNEUS ne réclame pas automatiquement la restitution du gain du seul fait de l’exercice de ces droits. Une fraude établie reste réservée.

12. Fraude, incidents et preuve

Une exclusion exige un motif objectif : commande fictive, usurpation d’identité, paiement frauduleux ou manipulation établie du jeu. Une réclamation bancaire, plusieurs achats ou une erreur de coordonnées ne suffisent pas, à eux seuls, à établir une fraude. Le participant concerné peut demander le motif de son exclusion et le contester.

Les incidents techniques peuvent différer un traitement, sans supprimer les participations régulièrement enregistrées. AXOPNEUS conserve les éléments disponibles, reconstitue si nécessaire la série à partir des journaux fiables et informe les participants concernés d’un retard substantiel. Aucun nouveau tirage ne peut écarter arbitrairement un résultat valable ; une correction indispensable est motivée et tracée.

Pour chaque série sont conservés les identifiants des commandes, les dates de clôture et de tirage, le classement aléatoire, les motifs d’invalidation, les éventuelles activations de suppléants et les justificatifs de notification et de versement. Ces éléments sont accessibles uniquement aux personnes habilitées. Ils peuvent être examinés pour traiter une réclamation, sous réserve des règles de preuve et de protection des données.

13. Modification, suspension et arrêt

Une modification pour l’avenir peut intervenir pour un motif légitime, notamment juridique, technique ou de sécurité. Elle est datée et publiée avant son application. Les commandes déjà participantes conservent leurs droits selon la version qui leur est applicable ; si nécessaire, des séries distinctes sont constituées pour préserver ces règles.

En cas d’arrêt, la date de fin de participation est annoncée sur la page du jeu. La dernière série est clôturée à cette date : si elle contient de 1 à 79 commandes, un dernier tirage exceptionnel est réalisé parmi ces seules commandes dans les trente (30) jours calendaires suivants, selon les mêmes règles de gain et de suppléance. À zéro commande, aucun tirage final n’a lieu. Les séries déjà clôturées sont menées à leur terme. Une suspension temporaire ne permet pas de supprimer arbitrairement les participations ou gains acquis.

14. Données personnelles

AXOPNEUS, identifiée à l'article 1, est responsable du traitement des données du jeu. Les identifiants de commande, coordonnées du participant, informations nécessaires sur le paiement, la livraison et les retours, résultat du tirage et justificatifs de gain sont utilisés uniquement dans la mesure nécessaire à l'organisation du jeu, à l'attribution du gain, à la prévention des fraudes et au traitement des réclamations.

La gestion des participations et du gain repose sur l'exécution de l'engagement promotionnel envers le participant (article 6, paragraphe 1, b du RGPD). La prévention des fraudes et la conservation proportionnée de preuves reposent sur l'intérêt légitime d'AXOPNEUS à sécuriser l'opération et défendre ses droits (article 6, paragraphe 1, f). Les obligations légales de conservation reposent sur l'article 6, paragraphe 1, c.

Les destinataires sont le personnel habilité d'AXOPNEUS et, dans la limite de leurs missions, ses prestataires d'hébergement, de maintenance, de messagerie et de paiement, ainsi que les autorités légalement habilitées. Les données indispensables proviennent de la commande ; leur absence peut empêcher de vérifier une participation ou de verser le gain. Aucun numéro complet de carte bancaire n'est dupliqué dans le journal du jeu.

Les données opérationnelles du jeu sont conservées jusqu'à la clôture administrative de la série et au règlement des gains. Les seules preuves nécessaires sont ensuite archivées avec accès restreint pendant cinq ans à compter de cette clôture, puis supprimées ou anonymisées, sauf litige en cours ou obligation légale imposant une autre durée. Les pièces comptables suivent leurs propres délais légaux. Un litige peut justifier la conservation des seules pièces nécessaires jusqu'à son règlement définitif.

Selon les conditions légales, le participant dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition aux traitements fondés sur l'intérêt légitime. Il peut les exercer à contact@axopneus.fr ou à l'adresse du siège et introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Une suppression demandée avant la fin du jeu peut empêcher sa poursuite si les données sont indispensables et qu'aucun fondement ne permet de les conserver ; les conséquences lui sont expliquées. La participation ne vaut pas consentement à la prospection. La politique de confidentialité du site complète ces informations, notamment sur les prestataires et les éventuels transferts hors Espace économique européen.

15. Réclamations et droit applicable

Une réclamation peut être envoyée à contact@axopneus.fr avec le numéro de commande et les éléments utiles. AXOPNEUS apporte une réponse motivée dans les trente jours calendaires, ou explique dans ce délai pourquoi un examen complémentaire est nécessaire. Le droit français s'applique, sans priver le consommateur des protections impératives dont il bénéficie. Les voies de recours et la médiation de la consommation indiquée dans les CGV restent ouvertes dans les conditions légales. Aucune compétence exclusive d'un tribunal n'est imposée au consommateur.

Mention courte pour la présentation du jeu

Dès 2 pneus achetés, votre commande participe automatiquement ! Une commande tirée au sort toutes les 80 commandes éligibles, remboursée jusqu'à 150 € TTC sur les pneus conservés, hors montage et frais. Seul le gagnant est contacté. Dernier tirage exceptionnel en cas d'arrêt du jeu. Conditions et règlement accessibles ici.

Textes de référence : Code de la consommation, articles L.121-20 et L.221-18 et suivants ; règlement (UE) 2016/679, notamment articles 5, 6 et 13. Références officielles consultées le 24 octobre 2026 : Légifrance ; DGCCRF, « Loterie : des pratiques commerciales réglementées » ; CNIL, « Conformité RGPD : information des personnes et transparence ».